

A quoi servent les fusions de services ?

Plusieurs services du Canton ont fusionné dernièrement ou sont en passe de le faire. Le but premier de ces fusions est de simplifier la structure de l'organigramme, de supprimer les doublons, de gagner en efficacité et évidemment faire des économies.

L'intention est louable, la mise en application l'est moins. Deux petits exemples pour illustrer la problématique.

Le premier à trait au regroupement des services sociaux des trois districts sous un seul organe. Au sommet de la hiérarchie plus qu'un seul directeur au lieu de trois auparavant. On peut donc s'attendre à une économie de deux postes de directeur, mais dans les faits, cette suppression est uniquement cosmétique. Car d'une part, les deux anciens directeurs ont été replacés dans l'organigramme, et de l'autre, malgré le reclassement dans des postes à moindre responsabilité, aucun changement de classe de traitement et donc aucune réduction de la masse salariale.

Un deuxième cas relate les "grandes" économies à l'autre bout de la hiérarchie. Avant la fusion de l'office de l'environnement, l'ancien service des forêts domaniales formait 2 apprentis. Après la fusion, un unique poste d'apprenti est remis à disposition. Force est de constater que l'Etat est ici arrivé à supprimer un poste qui a un très grand impact sur ses finances et qui plus est, montre l'exemple en ce qui concerne la formation professionnelle.

Nous prions donc le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1) Trouve-t-il normal d'économiser sur les plus petits postes/salaires surtout sur le salaire d'un apprenti ?
- 2) La question de la suppression des postes en double en haut de hiérarchie se pose-t-elle systématiquement ou le remplacement dans la nouvelle structure est-il la règle ?
- 3) Quels sont les obstacles qui empêchent le reclassement à la baisse ? Étant donné que la classe de salaire dépend de la fonction, un poste à responsabilités moindres devrait en toute logique entraîner un saut de classe inférieure.

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Bassecourt, le 17 février 2009

Pour le groupe UDC


Damien Lachat

